

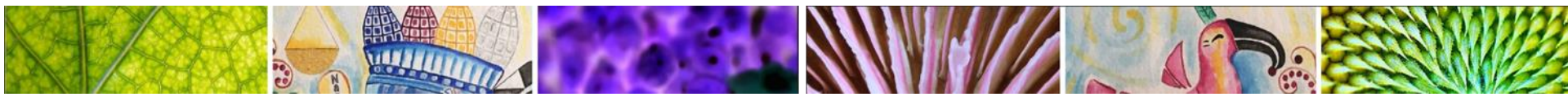
# Bienvenu à notre webinaire

## Options de politique en matière d'accès et de partage des avantages et de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique  
11 février 2021, de 9 h à 10h30 HNE

**NB : Enregistré, ce webinaire sera mis en ligne ultérieurement.**





Accès : incertain

## Option 0 : Statu quo

Mécanisme : incertain

Traçage : incertain

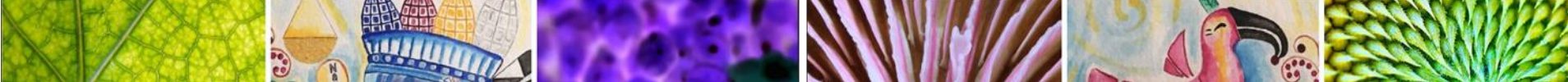
Partage des avantages lié à  
l'accès aux données : incertain

- Les Parties sont en désaccord quant à la manière de traiter l'APA pour l'ISN des RG.
- Il se peut que certaines Parties décident d'inclure des mesures régissant l'accès à l'ISN ou le partage des avantages découlant de l'utilisation de l'ISN dans le cadre de leur système APA national.
- Pour d'autres, le libre accès à l'ISN dans les bases de données constitue en lui-même une forme suffisante de partage d'avantages non monétaires.

*Pour de plus amples informations, veuillez consulter :*

⑫ *le projet WildSI mené en Allemagne (Option 0)*

⑬ *l'étude ICF menée au Royaume-Uni (Option 4)*



Accès réglementé

CPC

CCCA

Option 1 : ISN pleinement intégrée  
dans la CDB et le PN

Mécanisme : bilatéral

Traçage : requis

Partage des avantages  
lié aux données ISN

L'APA est soumis à la législation de chaque pays.

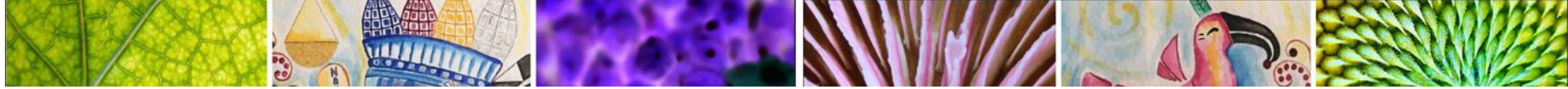
- L'accès à l'ISN est réglementé de la même manière que l'accès aux ressources génétiques.

**RG = Information de séquençage numérique**

- Les CCCA sont négociées pour chaque accès aux ISN.
- Les utilisateurs doivent se conformer à de multiples systèmes et différentes exigences en matière d'APA

*Pour de plus amples informations, veuillez consulter :*

- ① *le Premier dialogue mondial sur l'ISN (Option 5)*
- ⑧ *Elisa Morgera CE (Option 2)*
- ③ *ICF Royaume-Uni (Option 1)*



## Option 2 : CCCA types

- Le partage des avantages découlant de l'utilisation de l'ISN est déclenché par certains événements tout au long de la chaîne de valeur (p. ex., lors de la commercialisation).
  - Requiert un contrôle en aval de l'utilisation de l'ISN tout au long de la chaîne de valeur.
    - Sous-options :**
      - 2.1 CCCA types au niveau national (bilatéral)
      - 2.2 CCCA types au niveau international (multilatéral)



**Accès non réglementé**  
**Pas de CPCC**  
**CCCA**

## 2.1 Chaque pays a ses propres CCCA types

**Mécanisme : bilatéral**  
**Traçage : requis**  
**Partage des avantages lié aux données ISN**

- Il n'est pas impossible que chaque partie mette en place un système de CCCA types que les utilisateurs doivent respecter lorsque l'obligation de partager les avantages est déclenchée (p. ex. lors de la commercialisation).
  - Exemple : mesures APA prises par le Brésil.
  - Les CCCA peuvent différer en fonction de la législation nationale propre à chaque pays.

*Pour de plus amples informations, veuillez consulter :*

- ⑬ *l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) en Suisse, Sollberger*
- ⑨ *Oldham, UE*
- ⑦ *Lawson, Humphries, Rourke*
- ⑫ *le projet WilDSI mené en Allemagne (Option 4)*

Possibilité de disposer d'un système unique normalisé approuvé au niveau international

- Législation type et CCCA
- Système de licence dans la base de données ISN



Accès non réglementé  
Pas de CPCC  
CCCA

## 2.2 CCCA types au niveau international

Mécanisme : multilatéral  
Traçage : non requis  
Partage des avantages lié aux données ISN

### ➤ Intégré dans les bases de données ISN

- Il n'est pas impossible que différentes licences types soient négociées au niveau international et incluses dans les bases de données ISN (p. ex., utilisation à des fins commerciales et non commerciales de l'ISN).

### ➤ Intégré dans les systèmes de DPI (ouverture limitée)

- Les utilisateurs sont informés de leurs obligations lorsqu'ils demandent la protection de DPI sur la base d'une obligation de divulgation sur l'utilisation de l'ISN.

### ➤ autres ?

*Pour de plus amples informations, veuillez consulter :*

① *le Premier dialogue mondial sur l'ISN (Options 2 + 3)*

⑫ *le projet WildSI mené en Allemagne (Option 4)*

⑩ ⑪ *Vogel et Ruiz Muller*

⑨ *Oldham, CE*

③ *ICF au Royaume-Uni : Options 2 + 3c*

⑧ *Morgera CE : Option 5*

- ✓ Les utilisateurs doivent se conformer à la licence standardisée pour chaque ISN consultée.
- ✓ Requier un traçage de l'utilisation en aval.
- ✓ Coordination avec les systèmes concernés.



## Option 3 : Ni CPCC ni CCCA

- L'accès n'est pas limité en soi par le CPCC.
- Un certain type de paiement ou de contribution est versé dans un fonds multilatéral.
- Aucun traçage de l'origine ou nécessité de surveiller l'utilisation en aval.

### **Sous-options :**

3.1 Paiement pour accéder à l'ISN (partage des avantages liés aux données ISN)

3.2 Autres paiements et contributions (le partage des avantages n'est PAS lié aux données ISN)



# Accès non réglementé

## Pas de CPCC

## Pas de CCCA

### 3.1 Paiement pour accéder à l'ISN

**Mécanisme : multilatéral**  
**Traçage : non requis**  
**Partage des avantages lié aux données ISN**

#### ➤ Paiements pour accéder à l'ISN

- **Cotisation pour pouvoir accéder à l'ISN dans les bases de données**

- Il n'est pas impossible que la cotisation soit déterminée selon des critères négociés (p. ex. utilisation à des fins commerciales ou non commerciales, par secteurs, recettes, redevance annuelle).

- **Paiement pour accéder à l'ISN au cas par cas dans les bases de données**

- Il n'est pas impossible que les utilisateurs aient à payer une petite redevance pour accéder à chaque séquence individuelle par le biais d'une licence standard.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter :

#### ➤ Paiements pour accéder aux données associées

⑧ Morgera CE (Option 5)

⑫ le projet WiLDSI mené en Allemagne (Option 2)

③ UK-IC (Option 3a)

① le Premier dialogue mondial sur l'ISN (Option 4)

⑨ *Oldham, CE*





**Accès non réglementé**

**Pas de CPCC**

**Pas de CCCA**

## 3.2 Autres paiements et contributions

**Mécanisme : multilatéral**

**Traçage : non requis**

**Partage des avantages**

**non lié aux données ISN**

- Paiement pour services liés à l'ISN (p. ex. analyses en nuage)
- Prélèvements sur les produits ou services associés à l'ISN (p. ex. matériel de laboratoire)
- Contributions bénévoles à un fonds multilatéral
- Utilisation d'outils financiers innovants (p. ex. obligations vertes)
- Programme de marketing : les biens sont vendus sous insigne (badge) et une partie des avantages est dirigée vers un fonds.
- Autres ?

*Pour de plus amples informations, veuillez consulter :*

⑧ *Morgera CE (Option 5)*

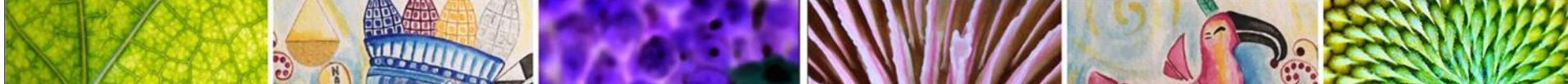
③ *UK-IC (Option 3b)*

① *le Premier dialogue mondial sur l'ISN (Option 4)*

⑫ *le projet WILDSI mené en Allemagne (Options 1+3)*

⑦ *Lawson, Humphries, Rourke*

⑨ *Oldham, CE*



Accès non réglementé

Pas de CCCC

Pas de CCA

## Option 4 : Coopération technique et scientifique renforcée

Mécanisme : multilatéral

Traçage : non requis

Partage des avantages non  
lié aux données ISN

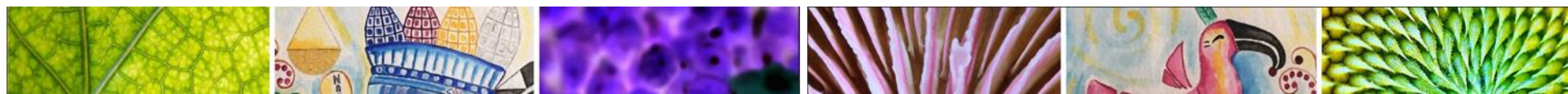
- Renforcement des capacités des pays en développement afin que chaque pays ait la capacité et la possibilité d'accéder et d'utiliser l'ISN
  - p. ex. collaborations en matière de recherche , formations, plateforme de connaissances, transfert technologique, programmes d'apprentissage, etc.
- Il n'est pas impossible que cette option vienne compléter d'autres options de politique.

*Pour de plus amples informations, veuillez consulter :*

③ ICF Royaume-Uni (Option 4)

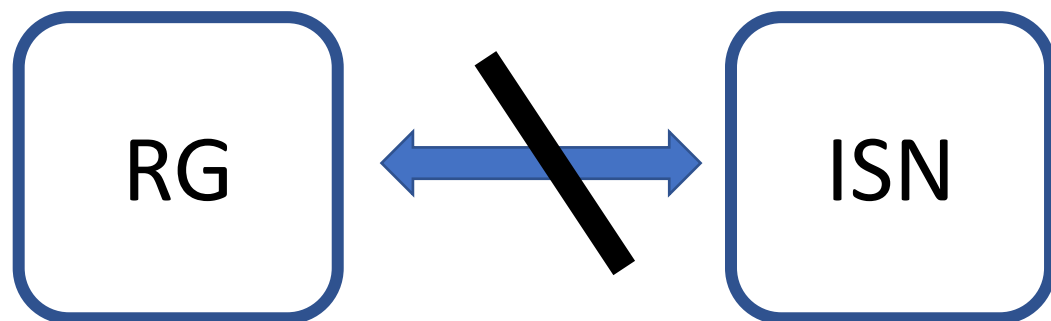
⑧ Morgera CE (Option 6)

① le Premier dialogue mondial sur l'ISN (Option 5)



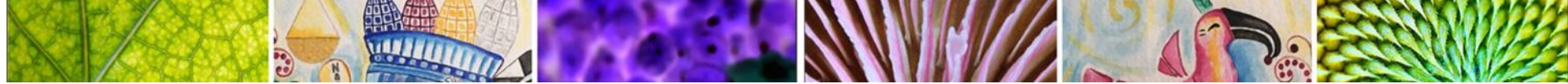
## Option 5 : Aucun partage des avantages résultant de l'ISN

L'ISN n'est pas considérée comme égal à la GR et il n'y a donc aucune obligation de partager les avantages résultant de son utilisation.



*Pour de plus amples informations, veuillez consulter :*

- ⑧ *Elisa Morgera, CE (Option 1)*
- ③ *ICF Royaume-Uni (Option 0)*



# Quelques considérations générales

Il n'est pas impossible que les Parties décident de combiner différentes options, p. ex. :

- en assurant le partage des avantages monétaires et non monétaires,
- en partageant les avantages de manière bilatérale (p. ex., lorsque le traçage de l'ISN est possible) voire multilatérale,
- en assurant les contributions volontaires pour compléter le partage obligatoire des avantages.



# Quelques considérations générales

- Le partage **bilatéral** requiert la possibilité de **tracer l'ISN** jusqu'au pays d'origine (marquage dans les bases de données).
- L'approche **multilatéral** requiert une structure de **gouvernance** et un système de réception et de distribution des avantages.
- Les propositions visant à **modifier les pratiques existantes dans les bases de données relatives à l'ISN** dépendent de ces bases de données et de l'adhésion de leurs utilisateurs à ces modifications.
- **Garantir le respect des normes** par les utilisateurs d'ISN pourra s'avérer difficile avec certaines options.



# Quelques considérations générales

- Il se peut que certaines options présentent un **coût de transaction élevé**.
- Il se peut que les coûts et les frais d'accès initiaux aient un **impact sur l'innovation et la recherche**.
- Si l'obligation des utilisateurs diffère selon que l'ISN est utilisé **à des fins commerciales ou non commerciales** des questions pourront se poser quant à la manière de traiter tout changement de finalités tout au long de la chaîne de valeur.
- Le **décalage dans le temps** entre **la production et la réception des avantages** pourra être :
  - certain et court pour les options où les paiements ont lieu au moment de l'accès ou
  - incertain et long pour les options où les avantages sont partagés lors de la commercialisation.
- **Critères** de l'Initiative de renforcement des capacités pour l'APA et autres